

Règlement de formation

Article 1 : Objet et champ d'application

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et suivants du Code du travail. Il s'applique à toutes les formations réalisées par **FAC PYROTECHNIE** y compris celles organisées sur le site du bénéficiaire.

Article 2 : Règles générales

Tous les participants doivent respecter les règles de sécurité, de confidentialité et de bonne conduite définies dans le cadre de la formation. Lors d'interventions extérieures, les formateurs et les apprenants sont également tenus de respecter les consignes spécifiques en vigueur dans les locaux du bénéficiaire.

Article 3 : Horaires et assiduité

Nous demandons à ce que :

- Les horaires de formation soient respectés scrupuleusement.
- Toute absence ou retard soit signalé à l'organisme de formation ou au référent sur place.
- L'assiduité soit obligatoire pour valider la participation à la formation.

Article 4 : Discipline

- Les participants doivent adopter un comportement respectueux envers les formateurs, les autres participants et tout personnel présent.
- Il est interdit de :
 - Perturber le bon déroulement de la formation.
 - Introduire des substances illicites ou dangereuses sur les lieux de formation.
 - Utiliser le matériel du bénéficiaire à des fins personnelles, sauf autorisation expresse.

Article 5 : Matériel pédagogique

- Les supports pédagogiques fournis aux apprenants sont protégés par des droits d'auteur. Ils ne peuvent pas être reproduits, communiqués ou utilisés à des fins autres que la formation.
- Toute détérioration du matériel fourni sera facturée au participant ou à son employeur.

Article 6 : Procédure disciplinaire

En cas de manquement au présent règlement, des sanctions peuvent être appliquées, après entretien avec l'intéressé(e). Ces sanctions incluent :

- Une exclusion de la formation.
- La non remise de l'attestation de formation

Article 7 : Entrée en vigueur

Ce règlement est remis à chaque participant avant le démarrage de la formation. En s'inscrivant, les participants reconnaissent en avoir pris connaissance et s'engagent à le respecter.